



achat immobilier avec document falsifié

Par **domiroma**, le **12/01/2010** à **08:20**

Bonjour,

j'ai récemment fait l'acquisition de deux maisons dans le cadre d'une sci. Nous avons dernièrement découvert après examen des maisons que le diagnostic au plomb a été falsifié. la société par laquelle est passé le vendeur pour effectuer les diagnostics n'a jamais réalisé de diagnostic au plomb.

De plus une des deux maisons a été déclarée en état d'insalubrité et cela ne figure pas dans l'acte d'achat signé devant notaire et nous n'avons pas reçu de constat d'insalubrité de la part de l'urbanisme.

Est-il possible de faire annuler les ventes ou d'en demander une réduction de prix.

Énormément merci, si vous m'apporter une réponse.